

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un le lundi onze janvier à vingt heures les membres du Conseil municipal de la commune de MAZEROLLES se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 04/01/2021

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 10

Nombre de votants : 10

Etaient Présents :

Mesdames, Cécile SEBASTIEN, Ophélie SABOUREAU, Fabienne MAUPIN et Lise NADLER.

Messieurs, Patrick GIRAUD, Eric BOUHET, Jean-Michel PUISSESSEAU, Pierre MARTINIERE, Dany MAUPIN, Alain FORT.

Mr PUISSESSEAU Jean-Michel a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Le procès-verbal du 14 décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Madame le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour :

- *Avenant au contrat de mise à disposition d'un agent de la commune de Gouex.*

CCVG – DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMITES LOCAUX EAUX DE VIENNE

Délibération n°2021/01

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes Vienne et Gartempe est compétente en matière d'eau potable.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat Eaux de Vienne pour le compte de la CCVG.

Dans le cadre du suivi de l'ensemble de ses compétences, le syndicat Eaux de Vienne a mis en place des comités locaux où toutes les communes sont représentées.

Ces comités locaux se réunissent deux fois par an et ont pour principaux rôles de faire remonter les besoins et les suivis des travaux.

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au comité local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne pour siéger au comité local Eaux de Vienne :

- **Membre Titulaire : Monsieur FORT Alain**
- **Membre Suppléant : Monsieur GIRAUD Patrick**

COTISATION 2020 VOIE RAPIDE 147-149

Délibération n°2021/02

Madame le Maire expose la demande faite par l'association « Voie rapide 147-149 » concernant une demande de cotisation pour l'année 2020.

Celle-ci s'élève à 10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord pour verser la cotisation de 10 € à l'association « Voie rapide 147-149 ».

RATIOS PROMUS / PROMOUVABLES

Délibération n°2021/03

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires applicables à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante, après avis du Comité Technique de fixer le nombre d'agents pouvant être promu à un grade par rapport au nombre d'agents remplissant les conditions d'accès à ce grade ; qu'à ce titre l'assemblée délibérante avait établi un projet qui a été soumis au Comité Technique.

L'avis du Comité Technique va être consulté prochainement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de retenir des ratios promus / promouvables de 100% pour l'ensemble des grades permettant un avancement, sans condition complémentaire à celles prévues le cas échéant par les statuts particuliers des cadres d'emplois,
- rappellent que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement,
- indiquent :
 - que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre
 - que tout avancement de grade est conditionné par la nécessité de remplir les conditions exigées par les dispositions relatives à la formation de professionnalisation.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n°2021/04

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, stipulant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services de la commune.

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'arrêter le tableau des effectifs du personnel de la commune de MAZEROLLES comme suit :

Cadre d'emploi	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont Temps non complet
Adjoint administratif	C	1	1	
Agent de Maîtrise	C	1	1	
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint Technique	C	4	4	3
Apprenti – Adjoint Technique	C	1	1	
Effectif Total		8	8	

ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT JUSQU'A ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS

Délibération n°2021/05

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir des crédits de dépenses d'investissement sur l'exercice 2021 conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* ».

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres ou des articles.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles d'investissement votées au budget N-, ainsi que celles inscrites par décisions modificatives.

Les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR) ne doivent pas être retenus pour déterminer le quart des ressources susceptibles de pouvoir être engagées, mandatées et liquidées par l'exécutif avant le vote du budget.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Crédits inscrits au budget primitif et décisions modificatives 2020 (hors RAR, dette et Opérations d'ordres)	Crédits pouvant être ouvert par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT
Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles 212 562 €	 212 562 € / 4 = 53 140.68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement dans la limite de 53 140.68 € au chapitre 21 avant le vote du budget 2021
- S'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2021.

SUBVENTION DETR

Délibération n°2021/06

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2021, doit être déposée pour le 22 janvier.

Le taux de subvention pour les communes est de 30% du coût HT des travaux.

Elle propose de demander une DETR pour les travaux de mise en sécurité de la Route de Gouex pour un montant de 38 583.55 € HT, soit 43 154.23 € TTC.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	38 583.55	DETR	11 575.06
		Autofinancement	27 008.49
Total	38 583.55		38 583.55

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à déposer un dossier DETR pour les travaux de mise en sécurité de la Route de Gouex conformément au plan de financement ci-dessus.

AVENANT AU CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE GOUEX

Délibération n°2021/07

Madame le Maire, rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 6 juillet 2020, il avait été décidé de mettre en place une convention entre la commune et Madame BELLICAULT Corinne, Rédacteur Principal de 1^{ère} classe, à la Mairie de Gouex, par voie de mise à disposition, conformément aux articles 61, 61-1, 61-2, 62 et 63 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et aux dispositions du Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Cette mise à disposition se déroule dans le cadre de remplacements lors des congés de la secrétaire de Mairie, d'arrêt de travail, d'accroissement de l'activité, sur état d'heures en fonction de la disponibilité de Mme BELLICAULT dans sa collectivité d'origine.

Cette mise à disposition donnera lieu à remboursement dans des conditions et selon des modalités prévues par convention.

Une convention a été signée pour une période du 1^{er} août au 31 décembre 2020.

Il est proposé de prolonger la mise à disposition de Mme BELLICAULT Corinne, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **sous réserve de l'accord de l'agent concerné, accepte la proposition de Madame le Maire et l'autorise à signer l'avenant à la convention à intervenir entre la Mairie de GOUEX et la Mairie de MAZEROLLES pour la mise à disposition de Madame BELLICAULT Corinne, Rédacteur Principal de 1^{ère} classe, pour remplacer la secrétaire lors de ses congés, d'accroissement de l'activité ou lors d'arrêt maladie, sur état d'heures en fonction de la disponibilité de Mme BELLICAULT dans sa collectivité d'origine pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.**
- **autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents et décisions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

ECOLE

Madame le Maire souhaite aborder plusieurs points concernant l'école. Elle fait remonter les problèmes récurrents rencontrés avec le photocopieur, pannes régulières qui nécessitent l'intervention de la société Ricoh avec des coûts plus ou moins importants.

La question du changement ou non de ce photocopieur se pose. Madame le Maire informe que Monsieur MARTINIERE, présent lors de la dernière intervention du prestataire a demandé à ce que des propositions commerciales nous soit faites afin d'étudier l'éventuel renouvellement du matériel par le biais d'une location-vente. D'autres fournisseurs seront démarchés. Monsieur MARTINIERE a également demandé à la Directrice de l'école de nous donner le nombre de photocopies faites à l'école.

En 6 semaines, le prestataire a relevé 7 000 photocopies.

Madame le Maire rappelle que les ramettes de papiers sont prises en charge par l'école et que les cartouches d'encre quant à elles sont prises en charge par la collectivité.

Aussi, Madame le Maire informe que le lundi 18 janvier 2021, après-midi, aura lieu, à l'école, une intervention de Mme le Maire et la secrétaire auprès des élèves de cycle 3, afin d'exposer les missions et le rôle des élus. Dans le cadre de leur projet « le parlement des enfants » qui a pour but de créer un projet de loi sur le sujet de « l'action citoyenne », un conseil municipal des jeunes se tiendra à la mairie dans un deuxième temps pour comprendre comment fonctionne une mairie et notamment comment se déroule un conseil municipal. L'école de Mazerolles a été retenue pour aller présenter leur loi à l'assemblée nationale (si la crise sanitaire le permet).

Au terme de la journée un livret sur le fonctionnement des communes leur sera remis.

Dans un troisième temps, un ou plusieurs parlementaires interviendront pour expliquer leurs rôles et leurs missions.

Des livrets « Petit Gibus » ont été distribués par la municipalité dans la classe de cycle 3.

Concernant les effectifs de la rentrée de janvier 2021, il y a eu 2 départs pour 2 arrivées, l'effectif reste donc stable.

Concernant le côté sécurité, un totem afin de signaler l'école a été installé par les agents communaux et tout le système d'alarme incendie a été réparé.

Enfin, une aide aux devoirs a été mis en place à la garderie les lundis, mardis et jeudis de 17h15 à 18h15. Deux personnes se sont portées volontaires, suite à l'annonce passée lors du marché, pour venir aider véronique. Les enfants sont contents de cette démarche.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur les immeubles suivants :

- 21 Route de Bouresse – ZC 41/172/213/286
- Lieu-dit Les champs de la Chapelle – ZB 134
- 17 Rue la Camus – B1634

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire :

PROJETS DE LA COMMUNE

- Informe que plusieurs projets sont à l'étude sur la commune en vue de la préparation du budget 2021 : l'aménagement paysager de la RN 147 pour la traverse du Pont, des travaux de sécurisation route de Goux, les travaux du clocher de l'église, l'achat d'un lave-vaisselle pour la salle Etève, le changement des chaises de la salle des fêtes, un photocopieur pour l'école, l'insonorisation de la salle Etève, un aménagement paysager et l'achat de nouvelles cavurnes pour le cimetière...

CIMETIERE :

- Emet le souhaite de rénover le caveau d'attente communal et peut-être le déplacer.
- Relance la mise en place du règlement du cimetière. Une commission se réunira.

ELECTION :

- Informe des prochaines dates des élections partielles communales: 1^{er} tour le 18 avril 2021 et 2^{ème} tour le 25 avril 2021. Sous réserve de la crise sanitaire.

TRAVAUX :

- La montée en débit du réseau est prévue pour le milieu de la semaine, le réseau risque d'être perturbé mardi et mercredi en raison des travaux. Madame le Maire déplore de ne pas avoir été prévenue du début des travaux.
- Un aménagement pour les vélos et scooters est prévu à côté de l'arrêt de bus de la salle des fêtes. Celui-ci sera réalisé par les agents communaux.
- La signalétique va être révisée sur toute la commune.

COMMUNICATION :

- Les agendas et les cartes de vœux ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants. Le bulletin municipal arrive cette semaine et sera distribué très prochainement

DIVERS :

- Informe que les sapins de Noël de la mairie et du marché vont être replantés près du lavoir.
- Fait part des nombreuses plaintes des riverains concernant la vitesse des conducteurs sur le pont du Goberté. Elle sollicite le Conseil Municipal afin de trouver une solution pour faire ralentir les véhicules et engins agricoles qui empruntent cette route. Elle propose de mettre un sens de circulation sur le pont du Goberté, la faisabilité de cette proposition sera à étudier.
- Informe qu'un exercice de gestion de crise nucléaire organisé par le CNPE de Civaux est prévu le mardi 19 janvier 2021. Pas de scénario connu à ce jour. Les habitants ne sont pas concernés par cet exercice étant donné la crise sanitaire.
- Informe qu'un nouveau décret est paru concernant les nuisances du voisinage. La commune déplore de plus en plus de nuisances sonores dues aux chiens qui aboient à toutes heures du jour et de la nuit.
- Rajoute que concernant les chiens, un recensement va être effectué par la commune pour répertorier les chiens dangereux et de l'information va être faite pour sensibiliser les propriétaires aux bons gestes, notamment le port de la muselière lors des promenades...
- Informe qu'un accident avec délit de fuite s'est produit sur la commune le 1^{er} janvier. Une plainte a été déposée par Monsieur MARTINIERE en gendarmerie. Il s'agit d'une voiture rouge, Golf de type 1, dont l'avant et le côté droit doit être fortement endommagé. Le poteau électrique sera remplacé jeudi et des devis ont été demandés pour refaire le mur et changer le panneau de signalisation.
- Lance une réflexion sur l'éventuel achat d'un nouveau véhicule pour les agents communaux.

TOUR DE TABLE :

Mme SABOUREAU Ophélie : Demande l'achat de panneaux « route inondée » et fait part de la prochaine commission communication qui se déroulera le 8 février à 20h00 pour commencer à préparer le bulletin intermédiaire.

Mr MAUPIN Dany : Demande la mise en place d'un éclairage pour l'abri bus de la Grange qui actuellement se trouve dans le noir. *Madame le Maire lui répond que cela semble en effet nécessaire et que ça va être étudié rapidement.* Il fait également remonter la vitesse à laquelle roule les tracteurs à la Grange.

Mr BOUHET Eric : Demande la mise en place d'un miroir Rue du Connétable Chandos car la vitesse de certains véhicules pourrait entraîner des accidents. Et remonte un problème concernant les voitures qui stationnent sur le trottoir et qui perturbent la visibilité, c'est dangereux, il demande s'il serait possible de mettre une priorité de passage afin de limiter la vitesse. *Madame le Maire lui répond qu'une solution sera mise à l'étude rapidement.*

Mr FORT Alain : Informe que les travaux de la traverse du pont sur le RN 147 relatif à l'enrobé et aux trottoirs, vont être réalisés au printemps. Il rajoute que nous sommes toujours dans l'attente du devis pour les travaux Rue la Camus.

Mr PUISSESSEAU Jean-Michel : Demande où en sont les études pour l'installation de l'antenne au niveau du stade. *Madame le Maire lui répond qu'à ce jour nous n'avons pas eu plus d'informations.*

Prochain Conseil Municipal fixé au **lundi 22 février 2021, 20h00.**

Fin de séance : 22h00